



Envoyé en préfecture le 06/11/2025
Reçu en préfecture le 07/11/2025
Publié le
ID : 001-210101739-20251105-2025_192_DEC-DE

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :	Création plateforme chaufferie au Centre Technique Municipal / Société DESA SERRURERIE / Attribution (1.1)
Service :	<i>Pôle opérationnel (SC - SD)</i>

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

VU l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au maire, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au Budget,

VU le Code de la commande publique,

VU le budget 2025,

CONSIDÉRANT la nécessité de lancer une consultation pour la création d'une plateforme chaufferie au Centre Technique Municipal,

CONSIDÉRANT qu'un avis d'appel public à la concurrence a été diffusé à 3 entreprises par courriel ; qu'une offre est parvenue dans les délais et analysée par les services techniques, qui proposent de retenir l'offre de l'entreprise DESA SERRURERIE, économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 9 576.00 € HT, soit 11 491.20 € TTC,

DÉCIDE

✚ **DE RETENIR** l'offre de l'entreprise DESA SERRURERIE, économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de 9 576.00 € HT, soit 11 491.20 € TTC, concernant la création d'une plateforme chaufferie au Centre Technique Municipal,

✚ **DE SIGNER** le dit devis ainsi que toutes les pièces annexes.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 05 novembre 2025.

Le Maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 07 novembre 2025, publiée en ligne sur le site internet de la ville le 007 novembre 2025.

Envoyé en préfecture le 06/11/2025

Reçu en préfecture le 07/11/2025

Publié le



ID : 001-210101739-20251105-2025_192_DEC-DE

